



SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

VIENNE, LE 24 FEVRIER 2009

AFFAIRE SUIVIE PAR : Didier GUIRAUD
☎ 04.74.53.82.19
☎ 04.74.53.15.82
e-mail : didier.guiraud@isere.pref.gouv.fr

LE SOUS PREFET DE VIENNE

à

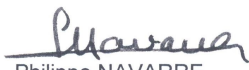
Liste des destinataires in fine

OBJET : Réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de la décharge du Fayet à Diémoz.

Je vous prie de trouver, sous ce pli, le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2008 de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du Centre d'Enfouissement Technique de la décharge du Fayet à Diémoz.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Sous-Préfet,


Philippe NAVARRE

DESTINATAIRES

- Monsieur Bernard SAUGEY, Sénateur, Conseiller Général du canton d'Heyrieux
Les Quatre-Vents
38540 SAINT JUST CHALEYSSIN
 - Monsieur Christian REY, Maire de DIEMOZ
38790 DIEMOZ
 - Madame Muriel TOUCHANT, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique
des Quatre-Vallées du Bas-dauphiné
Z.A. des Basses Echarrières
Route de Vienne
38440 ST-JEAN DE BOURNAY
 - Monsieur le Directeur de la Société ISS ENVIRONNEMENT
24, rue Jacquard
69680 CHASSIEU
 - Monsieur Marie-Joseph RIGORI, Président du Collectif Intercommunal
Contre les nuisances de la décharge du Fayet
55, avenue des Bruyères
38790 DIEMOZ
 - Monsieur Joseph SCHNEIDER, association VEGA ENVIRONNEMENT
6, rue des Bresses
38790 DIEMOZ
 - Madame Monique LEMEE, association ESPACE TERRE
Chemin de Mélat
38790 SAINT GEORGES D'ESPERANCHE
 - Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
A l'attention de Monsieur SCALIA
44, avenue Marcellin Berthelot
38030 GRENOBLE Cedex 02
 - Monsieur de Directeur de la D.D.A.S.S.
17-19, rue Commandant l'Herminier
38032 GRENOBLE Cedex
-



SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

VIENNE, LE 23 FEVRIER 2009

AFFAIRE SUIVIE PAR : Didier GUIRAUD
☎ 04 74 53 82 19
☎ 04 74 53 15 82
e-mail : didier.guiraud@isere.pref.gouv.fr

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE de la Décharge du Fayet, à Diémoz

REUNION DU 19 DECEMBRE 2008

RELEVÉ DES CONCLUSIONS

Etaient présents :

- M. NAVARRE, Sous-Préfet ;
- M. SAUGEY, sénateur ;
- M. REY, Maire de Diémoz ;
- M. SCALIA, Inspecteur des Installations Classées, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ;
- Mr GUIRAUD, Sous-Préfecture de Vienne ;
- M. MIELLET, Société ISS ENVIRONNEMENT ;
- M. COQUE, Société ISS ENVIRONNEMENT ;
- M. BARBAUD, Société 2N ENVIRONNEMENT ;
- M. LEMEE, association ESPACE TERRE ;
- M. SCHNEIDER, association « VEGA ENVIRONNEMENT » ;
- Mme TOUCHANT, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Quatre-Vallées du Bas Dauphiné

Etait excusé ou absent :

- M. RIGORI, Président du Collectif Intercommunal contre les nuisances de la décharge;
- DDASS

Le 19 décembre 2008 à 10h15, la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) de la décharge du « Fayet » s'est réunie à la mairie de Diémoz.

M. le **Sous-Préfet** ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres de la C.L.I.S. pour leur présence.

Il présente l'ordre du jour et précise que lors de cette CLIS, sera abordée en particulier la mise en oeuvre de l'arrêté préfectoral du 28/08/08 imposant à la société ISS Environnement des prescriptions complémentaires fixant les conditions de réhabilitation du centre de stockage des déchets.

Mr le **maire de DIEMOZ** fait part d'un courrier du 08/10/2008 qu'il a adressé au Préfet tenant à souligner qu'une convention doit être signée entre SYSTEPUR, ISS Environnement et la commune s'agissant du déversement des lixiviats.

Mr le **Sous-Préfet** indique qu'il n'a pas eu connaissance de ce courrier.

Mr le Sous-Préfet demande si les participants ont des observations à formuler concernant le compte-rendu de la précédente CLIS du 20/12/2007.

Aucune observation n'ayant été formulée, ce compte-rendu est approuvé.

Mr **COQUE de ISS ENVIRONNEMENT** présente ensuite le rapport d'activité de l'année 2008 sous forme de diaporama commenté.

Il indique que jusqu'à la prise de l'arrêté préfectoral de fermeture du site, notifié en septembre 2008, le suivi d'exploitation a consisté à analyser les déchets et les matériaux entrants (tonnage et provenance) ainsi qu'à consigner un certain nombre d'événements (visites et accidents).

Mr COQUE précise que le centre ne reçoit plus de déchets depuis mars 2007.

54 990 tonnes de matériaux et 15372 tonnes de terres végétales ont été reçues sur le site en 2008 (jusqu'au mois d'octobre).

A titre de comparaison, 227 tonnes de déchets ont été reçus en 2007 alors qu'aucun déchet n'a été réceptionné en 2008.

72 397 tonnes de matériaux apportés en 2007 contre 54 990 tonnes de matériaux en 2008

Mr COQUE signale les nombreuses visites sur le site de riverains, des associations, de la mairie de DIEMOZ, de l'inspection des installations classées et en septembre 2008 du laboratoire SGS mandaté par la DRIRE.

Il présente ensuite le suivi des lixiviats en termes de quantité et de qualité :

Il précise que la production de lixiviats de janvier à octobre 2008 s'élève à 11 675 m³. En 2007, pour la même période, la quantité enregistrée, 10 708 m³, a suivi la pluviométrie.

Depuis les travaux d'étanchéité de la couverture, une diminution de la production des lixiviats est observée avec une baisse significative fin 2008 malgré les fortes pluies.

Mr COQUE note la bonne corrélation entre la conduction et le carbone organique dissous et ajoute que les résultats d'analyses confirment l'admissibilité des lixiviats dans la station d'épuration de Reventin-Vaugris.

S'agissant des eaux de ruissellement, les analyses montrent une concentration forte en azote nitrique en amont du site.

Les seuils de potabilisation sont cependant respectés pour tous les paramètres.

Mr le **Sous-Préfet** demande aux participants s'ils ont des remarques à formuler sur ce bilan d'activité.

M. **BARBAUD** de la société **2N ENVIRONNEMENT** précise que les travaux entrepris portent leurs fruits : les déchets se stabilisent, aucun impact n'est constaté sur le milieu récepteur (eaux souterraines, eaux superficielles).

Mr **SCALIA** de la **DRIRE**, confirme qu'un contrôle inopiné a été réalisé le 23/09/08 à la demande de l'administration, par le laboratoire SGS et qu'aucun dépassement n'a été constaté par rapport aux normes pour ce qui concerne les lixiviats.

ISS présente ensuite le réaménagement du site et précise les travaux réalisés en 2008 :

- Zone bassin : reprise des bassins avec obturation de l'arrivée des lixiviats dans le bassin (Août 2008) avec pose de geomembrane
- Zone Ouest et Est : remodelage de la zone d'exploitation pour obtenir une pente de 3% et mise en place de la couverture finale avec pose de geotextile de protection et de geomembrane PEHD
- Zone Nord : finalisation du renforcement du talus
- Zone périphérique : reprise des fossés Sud et Ouest
- Zone réaménagée dont la zone Ouest : 9 sondages de reconnaissance de la couverture finale (contrôles d'étanchéité)
- Réhausse des puits de captage du biogaz.

Mr **MIELLET** Directeur d'**ISS**, précise qu'à ce jour 80 % de la pose de la couverture finale a été réalisée.

Les travaux planifiés pour l'année 2009 sont les suivants :

- Reprise de la zone d'accueil avec démantèlement des installations
- Zone Nord et Ouest : finalisation de la couverture finale avec de la terre végétale et végétalisation ; nouveau réseau de collecte des biogaz.
- Zone périphérique : remise en place des clôtures.

Ces travaux devraient être terminés en février 2009. L'ensemencement pourra être réalisé au printemps prochain.

Monsieur le **Maire de DIEMOZ** insiste sur la nécessité de mettre à jour la convention passée avec SYSTEPUR et concernant le déversement des lixiviats.

Mr le **Sous-Préfet** précise que le dossier de recollement comprendra la nouvelle convention.

Mr **MIELLET** indique que le dossier de servitudes, une fois réalisé, sera déposé courant janvier ou février 2009.

Mr **SCALIA** ajoute que ce dossier suivra ensuite la procédure réglementaire

Mr le **Maire de DIEMOZ** informe qu'une réunion concernant la remise en état des routes sera organisée avec la mairie de Saint-Georges d'Espéranche et ISS Environnement.

Mr le **Sous-Préfet** demande aux associations si elles ont des remarques à formuler.

L'association **ESPACE TERRE** rappelle qu'elle demeurera très vigilante quant aux dispositions prises concernant la protection de la nature sur le site. L'évolution des lixiviats devra être suivie pendant des décennies.

ESPACE TERRE demande si elle sera avertie du déroulement de l'enquête publique

Mr le **Sous-Préfet** répond qu'une information informelle des membres de la CLIS pourra être réalisée.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Sous-Préfet clôture la réunion en saluant l'état d'esprit très constructif de la réunion. Il ajoute que ce climat est nécessaire pour assurer dans les meilleures conditions le suivi des analyses et la valorisation future du site.

La séance est levée et suivie d'une visite du site en présence de l'exploitant pour les membres de la CLIS qui le désirent.

Le Sous-Préfet



Philippe NAVARRE